



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 août 2021
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye

Note verbale datée du 19 août 2021, adressée au Comité par la Mission permanente des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de présenter son rapport sur les mesures prises par le Gouvernement philippin pour mettre en œuvre effectivement les mesures d'interdiction de voyager et de gel des avoirs à l'égard de toutes les personnes inscrites sur la liste des sanctions concernant la Libye, conformément au paragraphe 8 de la résolution 2571 (2021) adoptée le 16 avril 2021, comme indiqué ci-après.

Le pouvoir du Conseil philippin de lutte contre le blanchiment d'argent d'appliquer des sanctions financières ciblées en vertu de l'article 7 15) de la loi de 2001 sur la lutte contre le blanchiment d'argent, telle que modifiée, de l'article 11 de la loi de 2001 relative à la prévention et à la suppression du financement du terrorisme, et maintenant de l'article 36 de la loi de 2020 sur la lutte contre le terrorisme, est limité à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur le financement de la prolifération (République populaire démocratique de Corée et Iran), le terrorisme, le financement du terrorisme et les sanctions contre Al-Qaida, les Taliban et Daech.

La Bangko Sentral ng Pilipinas a publié ce qui suit au sujet de toutes les personnes figurant sur la liste des sanctions concernant la Libye :

- a) Lettre datée du 29 décembre 1993 diffusant la résolution 883 (1993) du Conseil de sécurité sur l'adoption par le Conseil de sanctions contre le Gouvernement libyen ;
- b) Lettre du 23 mai 2018 diffusant la liste actualisée des sanctions concernant la Libye et fournissant un lien vers la Liste récapitulative actualisée du Conseil de sécurité de l'ONU.

Le Conseil de lutte contre le blanchiment d'argent a publié sur son site Web les modifications apportées à la liste des sanctions concernant la Libye et à la Liste récapitulative du Conseil de sécurité de l'ONU. Les mesures de gel des avoirs prises par les banques en vertu d'ordonnances de la Bangko Sentral ng Pilipinas sont directement signalées au Conseil de lutte contre le blanchiment d'argent.

